
AVIGNON 2024

QUEL SPECTACLE VIVANT EN 2050 ?

ACTE IV : LE SPECTACLE VIVANT PEUT-IL RESTER UNIVERSEL ?

PRESENTATION GENERALE

News Tank Culture et le Festival d'Avignon, ont engagé en 2021, un programme visant à questionner l'avenir du spectacle vivant dans une perspective de long terme. Il est intitulé « Quel spectacle vivant en 2050 ? Prospective à l'échelle d'une génération ».

Il s'agit de demander aux professionnels du spectacle vivant eux-mêmes (artistes, metteurs en scène, directeurs d'institutions ou responsables d'équipes de production et de diffusion...) de réfléchir aux grandes évolutions possibles, d'imaginer à 30 ans l'avenir des pratiques et des modalités de création du spectacle vivant, alors même que, sur un plan général, les mutations en cours, technologiques, sociales, économiques et écologiques sont d'ores et déjà considérables et ne vont pas manquer de s'amplifier.

La crise sanitaire, qui a frappé de plein fouet la vie culturelle et artistique et dont l'impact est durable, a renforcé l'opportunité d'une telle réflexion, en questionnant à la fois les conditions actuelles de production et de diffusion des spectacles, et le regard que chacun(e) peut porter sur l'avenir.

Pour la réalisation de ce programme, News Tank Culture a bénéficié, pour ces trois premières éditions, du partenariat du ministère de la Culture (DGCA, Direction Générale de la Création Artistique), du Centre National de la Musique, du COJO (Comité des Jeux Olympiques), de l'AFDAS, d'AUDIENS, de l'ASTP et du PASS Culture.

Les 4 thèmes abordés en 2021 ont été :

- L'art du spectacle
- Le spectacle vivant, le public, la société
- Le spectacle vivant et l'écologie
- L'organisation et la gestion du spectacle vivant

La seconde édition de ce programme qui s'est tenue en 2022 s'est focalisée sur la question du lieu de spectacle : « *le lieu de spectacle : un nouveau modèle en devenir ?* »

Les thèmes abordés ont été alors :

- Quels lieux demain pour la recherche et la création artistiques ?
- Quels lieux face aux enjeux de production et de circulation des œuvres ?
- De l'accueil des publics à l'inclusion des publics ?
- Sortir des lieux ?

La troisième édition en 2023 a eu pour sujet « le pouvoir aux artistes ? »

Les thèmes évoqués ont été :

- Quel pouvoir dans l'institution ?
- Quels instruments de pouvoir ?
- Les artistes face aux pouvoirs établis ?
- Quel pouvoir d'influence sur la société ?

Les comptes rendus de ces débats sont intégralement disponibles sur le site de News Tank Culture :

<https://culture.newstank.fr/spectaclevivant2050-edition2023>

ACTE IV : LE SPECTACLE VIVANT PEUT-IL RESTER UNIVERSEL ?

Le spectacle vivant a une vocation universelle, par les valeurs qu'il porte, par les enjeux individuels et collectifs qu'il exprime, par sa capacité de croisement des cultures, également par sa présence sur tous les continents par-delà le foisonnement de ses formes.

Bien loin cependant d'oublier ou de négliger la diversité culturelle et les identités, il se veut au contraire porteur, reflet de la première par la multiplicité des origines, des cultures, des parcours dont témoignent les œuvres et leurs créateurs (musique, théâtre, danse...), comme il questionne la quête constante des secondes (personnelles, sociales, culturelles...). Tant il est vrai que diversité et universalité vont de pair, en une dialectique fondatrice : « la diversité, test de crédibilité de l'universalité, mais aussi l'universalité, test de crédibilité de la diversité ».

Il apparaît cependant que cette universalité est aujourd'hui interrogée, contestée, parfois même menacée.

D'une part elle apparaît défiée par l'évolution actuelle du monde. La logique toujours croissante du marché et de la rentabilité peut être un facteur d'uniformisation et de standardisation culturelles plus que d'universalité, les tensions géopolitiques tendent à réduire le dialogue des cultures, les innovations technologiques sont perçues comme susceptibles de mettre en cause l'intégrité même de l'acte de création et de son auteur.

D'autre part, ses « promesses » initiales sont imparfaitement réalisées, appelant souvent au constat de ses limites : la diversité culturelle peine à s'accomplir devant la persistance des discriminations de fait, l'accès espéré de toutes et tous à la culture ne saurait cacher l'échec, au moins relatif, des processus de démocratisation culturelle, et la promotion des identités dérive parfois en pulsions identitaires qui attestent la fragilisation de l'idéal universaliste issu des Lumières. Dès lors survient l'interrogation, sinon le soupçon : l'universalité, serait-elle, dans le spectacle vivant comme ailleurs, le paravent commode de la domination (des puissances économiques, de l'occident, de l'homme blanc...) ?

Dans ce contexte, que peuvent la loi et la norme, ainsi que les politiques publiques de la culture, nationales et locales, lesquelles s'efforcent de promouvoir la diversité et les identités culturelles dans une logique d'ouverture et d'échange, de lutte contre toutes les formes d'inégalité, de reconnaissance réciproque, ou plutôt que pourront-elles à l'avenir, faut-il imaginer de les réviser et comment ?

In fine, la question de la préservation de la liberté d'expression et de création, socle même d'une conception universelle de l'art, est à présent posée, dès lors qu'à présent s'y attaquent aujourd'hui

des radicalités religieuses ou idéologiques, qui peuvent s'interpréter comme autant de dérives identitaires. Comment les professionnels culturels et les pouvoirs publics entendent-ils gérer dans les prochaines années ces nouvelles contradictions, et apaiser de possibles conflits ?

La rencontre se tiendra les ... et ... juillet 2024, au cloître Saint-Louis d'Avignon, en 4 demi-journées de 2 heures chacune, matin et après-midi (10h30-12h30 / 15h00-17h00).

Programme :

1 La diversité artistique au risque de la mondialisation ?

- 1.1 La singularité des œuvres menacée par l'uniformisation des esthétiques ?
- 1.2 Quels échanges culturels face à l'instabilité du monde ?
- 1.3 Numérique, métavers, intelligence artificielle : l'infini de la création ou la fin de la création ?

2 La diversité culturelle : de l'identité qui distingue à l'identité qui relie ?

- 2.1 La scène, la programmation, les lieux : quelle action pour améliorer la, place et la visibilité des professionnels culturels issus de la diversité ?
- 2.2 Les publics : la diversité au secours de la démocratisation ?
- 2.3 La langue : frein ou vecteur d'échanges culturels ?

3 La norme, toujours levier de l'universalité et de la promotion des identités ?

- 3.1 Les droits culturels : quelle avancée pour la reconnaissance effective des identités ?
- 3.2 Parité femmes/hommes, musique et chanson française et francophone, diversité..., les quotas seront-ils toujours une solution ?
- 3.3 Le volontarisme des pouvoirs publics (financements croisés, modalités d'intervention, appels à projet...) peut-il conduire à brider la créativité ?

4 La liberté de création et les identités : quelle gestion des tensions ?

- 4.1 Face aux atteintes à la liberté d'expression ou aux menaces, quelle réaction des producteurs, des programmeurs et des artistes concernés ?
- 4.2 Quel rôle à l'avenir pour le droit, les instances publiques, la société ?
- 4.3 Débat entre 2 grands témoins : avec l'affirmation des minorités, la fin de l'universalisme ?

Détail par module :

1. La diversité artistique au risque de la mondialisation ?

La mondialisation se révèle à double visage : facteur de multiplication de connaissances, d'échanges, et de circulation des œuvres et des artistes, notamment grâce au progrès technologique et au numérique, mais aussi source éventuelle de dangers, de troubles, voire de remise en cause de la vie artistique et de ses fondements.

En effet, l'envers de la mondialisation est le risque d'uniformisation et de standardisation sous la pression des logiques financières et de rentabilité. Les crises et les guerres, dont l'actualité, hélas, témoigne, menacent l'intensité des échanges culturels, même dans certains cas leur effectivité, au détriment de la vie artistique, laquelle suppose au contraire le franchissement des frontières et le dialogue des cultures. Quant aux dernières innovations technologiques, elles sont parfois perçues avec inquiétude comme une menace pour l'originalité des œuvres, la préservation des métiers de la culture ou le respect du droit d'auteur.

Quelle sera l'évolution future ?

1.1 La singularité des œuvres menacée par l'uniformisation des esthétiques ?

1.2 Quels échanges culturels face à l'instabilité du monde ?

1.3 Numérique, métavers, intelligence artificielle : l'infini de la création ou la fin de la création ?

2. La diversité culturelle : de l'identité qui distingue à l'identité qui relie ?

La diversité culturelle demeure, à l'encontre des déclarations de principe ou des objectifs souvent affichés, encore très imparfaitement réalisée sur scène comme dans les organigrammes des équipes des structures du spectacle vivant, notamment dans les postes de responsabilité. Mais il en va de même pour la composition du public, tandis que la démocratisation pose toujours les mêmes questions quant à son « échec » possible ou ses limites.

Alors quand et comment sera réalisée la promesse républicaine d'égalité parmi les artistes et les professionnels de la culture ? De même, se peut-il que l'accroissement et le renouvellement des publics passent précisément par un meilleur accès de toutes celles et ceux issus de l'immigration, largement absents jusqu'ici des salles de spectacle ?

Enfin la langue, élément essentiel de l'identité de chacun, peut apparaître soit comme un obstacle aux échanges, soit au contraire comme un facilitateur, dès lors qu'elle exprime la richesse et la spécificité des cultures. Le spectacle vivant gagnera-t-il à s'appuyer sur les langues pour valoriser la création artistique ? Quelle place sera réservée à la francophonie ?

2.1 La scène, la programmation, les lieux : quelle action pour améliorer la, place et la visibilité des professionnels culturels issus de la diversité ?

2.2 Les publics : la diversité au secours de la démocratisation ?

2.3 La langue : frein ou vecteur d'échanges culturels ?

3. La norme, toujours levier de l'universalité et de la promotion des identités ?

La norme, c'est-à-dire la loi et les règlements, est fondée sur l'intérêt général. Dans le domaine culturel, elle a adopté et mis en œuvre plusieurs dispositions visant à corriger, réduire ou supprimer des inégalités ou des injustices, dès lors que la persistance de celles-ci contredisait à la fois le projet d'universalité ainsi que la légitime promotion d'identités trop négligées ou la sauvegarde de la diversité culturelle.

Parité femmes/homme, quotas de chanson française et francophone : conditionnalité des aides financières, procédures malus/bonus, quotas ..., bref les mesures contraignantes sont-elles efficaces, contribuent-elles à l'évolution des esprits, ont-elles vocation à perdurer ?

La loi promeut les droits culturels. Cette reconnaissance facilite-t-elle concrètement, pour une personne ou groupe, la capacité de choix, d'accès à la culture, de respect des identités ? Les politiques publiques de la culture et les professionnels culturels doivent-ils à l'avenir accentuer leurs efforts en ce domaine ?

En outre les pouvoirs publics, nationaux et locaux, assortissent leurs interventions de multiples conditions, procédures, modalités, qui sont coordonnées (ou pas) entre elles, concertées (ou pas) avec leurs destinataires, évaluées (ou pas). Elles sont réputées garantir la pertinence des aides financières, la qualité du soutien, l'égalité devant la norme des demandeurs. Ont-elles en fait des effets pervers, qui obligent à entrer dans les moules, à gommer la spécificité de projets, en définitive à occulter la créativité artistique et la singularité de leurs auteurs ? Quelle « simplification » serait souhaitable ?

3.1 Les droits culturels : quelle avancée pour la reconnaissance effective des identités ?

3.2 Parité femmes/hommes, musique et chanson française et francophone, diversité..., les quotas seront-ils toujours une solution ?

3.3 Le volontarisme des pouvoirs publics (financements croisés, modalités d'intervention, appels à projet...) peut-il conduire à brider-la créativité ?

4. La liberté de création et les identités : quelle gestion des tensions ?

La liberté de création, précieux acquis, mais toujours susceptible d'être remis en cause, est un impératif catégorique. Autrefois attaquée surtout au nom de la préservation des « bonnes mœurs » ou de « l'ordre moral », elle a subi récemment des atteintes ou des menaces (qu'il s'agisse de théâtre, de musique, d'arts visuels) sur la base de revendications religieuses ou idéologiques. Il est à craindre que celles-ci ne se répètent dans les prochains mois ou années, dès lors qu'elles sont révélatrices des nouvelles radicalités dont la société est porteuse.

Comment les professionnels concernés, artistes, producteurs, programmeurs, doivent-ils gérer les menaces et leurs risques ? Comment peuvent-ils éviter d'être obligés de déprogrammer un spectacle ou d'être réduits à l'auto-censure ?

Quel rôle et aussi quelle efficacité doit être donné à l'arsenal législatif de protection de la liberté ?

Comment les instances politiques doivent-elles se positionner ?

La société ainsi que les médias doivent-ils s'emparer de cet enjeu et évoquer les faits et les pressions, au risque d'une publicité accrue au bénéfice de leurs instigateurs ?

Enfin, les minorités, d'origine, de genre, de religion...peuvent développer des stratégies identitaires dont certaines sont parfois susceptibles de conduire à l'exclusivité, l'intolérance, le rejet : l'universalisme se trouve-t-il alors en question ?

4.1 Face aux atteintes à la liberté d'expression ou aux menaces, quelle réaction des producteurs, des programmeurs et des artistes concernés ?

4.2 Quel rôle à l'avenir pour le droit, les instances publiques, la société ?

4.3 Débat entre 2 grands témoins : avec l'affirmation des minorités, la fin de l'universalisme ?